

JOURNEE PORTE OUVERTE SUR LA RESOLUTION 1325, LE 14 OCTOBRE 2011

ALLOCUTION DE MADAME LA REPRESENTANTE SPECIALE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES AU BURUNDI

Madame la Directrice générale de la promotion du genre,

Honorables membres du Bureau du Parlement,

Honorables Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Nationales et Internationales,

Mesdames les représentantes des femmes burundaises,

Chers collègues du Système des Nations Unies,

Distingués Invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'être ici en ce jour où les femmes burundaises se mobilisent encore une fois pour manifester leur engagement en faveur d'une meilleure protection des droits des femmes.

C'est cela un des objectifs principaux de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans la résolution, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a reconnu le rôle essentiel que jouent les femmes pour faire avancer la paix, la sécurité, le développement et les droits de la personne humaine.

C'est une attestation réitérée la semaine dernière par le Comité norvégien du Nobel, qui a décerné le prix Nobel de la paix 2011 à trois femmes remarquables: la Présidente du Libéria Ellen Johnson Sirleaf et les militantes sociales Tawakkul Karman, du Yémen et Leymah Gbowee, du Libéria.

En annonçant ce prix, le Comité a souligné la lutte non-violente menée par les trois personnalités en faveur des droits de la femme, y compris le droit de participer pleinement aux efforts de la consolidation de la paix. Par cette décision, le Comité Nobel adresse un message clair: les femmes comptent pour la paix.

La Résolution 1325 était la première à souligner l'importance qui doit être accordée à la femme dans ce sens. Onze ans plus tard, il est important de reconnaître le caractère historique de la résolution. Mais nous devons également nous poser la question : quel a été l'impact réel de la résolution depuis l'an 2000 ?

La Résolution 1325 donne un certain nombre de devoirs à l'ONU, aux Etats membres et à tous les acteurs dans un conflit.

Au Secrétaire Général de l'ONU, elle demande d'accroître le nombre de femmes dans les instances de prise de décision, de s'assurer de la participation des femmes aux négociations de paix, et d'inclure les données relatives à la thématique « genre et conflits » dans les rapports du Conseil de Sécurité. Le Conseil, quant à lui, doit tenir compte des effets de ses actions sur les femmes et les filles.

Aux Etats membres, il est demandé, entre autres, d'intégrer la perspective genre dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Quant aux partis en conflits, il leur incombe de protéger les femmes contre les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre, de respecter le caractère civil des camps de réfugiés et des personnes déplacées, de mettre fin à l'impunité et d'exclure de l'amnistie les cas de crimes contre l'humanité et de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autres contre les femmes et les petites filles.

Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, les femmes sont désormais régulièrement nommées dans les postes de haute responsabilité dans le Système des Nations Unies et dans les missions de maintien de la paix, que ce soit pour les fonctions civiles ou pour les fonctions de la police et de l'armée.

Des programmes globaux de consolidation de la paix centrés sur les besoins spécifiques des femmes en matière de participation, de relèvement économique, de protection des droits des femmes ou de prévention contre les violences faites aux femmes sont élaborés et mis en œuvre.

Ici au Burundi, des avancées significatives ont été réalisées dans la promotion du rôle de la femme en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement. Je me dois ici de saluer le rôle des femmes burundaises qui, malgré toutes les contraintes qu'elles ont eu à affronter, ont eu un impact sur le processus de négociation d'Arusha.

En effet, certaines de leurs propositions ont été entendues et intégrées dans les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation. A titre d'exemple, les Accords d'Arusha ont dû faire explicitement référence aux devoirs proclamés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, référence reportée par ailleurs dans la Constitution burundaise de 2005: le viol a été inclus parmi les crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les Nations Unies ont joué un rôle important dans les réalisations enregistrées dans ce domaine. L'UNIFEM a, par exemple, en collaboration avec d'autres partenaires, facilité des réunions et conférences diverses entre les femmes burundaises de l'intérieur du pays et celles de la diaspora

dans le but de promouvoir une position commune sur toutes les questions en débat à Arusha. Les conclusions de ces rencontres étaient transmises à la médiation, aux facilitateurs et aux négociateurs.

Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs,

Les Nations Unies continuent à appuyer plusieurs actions visant la mise en application de la Résolution 1325. En guise d'exemple et sans être exhaustif, je pourrais citer les réalisations suivantes :

- Appui à la prise en compte du genre dans le processus de désarmement et de démobilisation. A titre d'exemple, plus de 1.000 femmes associées aux combattants ont reçu une enveloppe de plus de 100 \$ pour faciliter leur intégration dans la société;
- Appui à la prise en compte du genre dans le processus de réforme du secteur de sécurité. A titre d'exemple, suite au projet PBF intitulé Moralisation I, il y a eu une diminution des cas de violence à l'endroit des femmes grâce au casernement des militaires qui occupaient plusieurs positions au sein de la population. Un autre exemple est l'intégration progressive des femmes dans les corps de défense et de sécurité suite à une campagne de sensibilisation pour le recrutement appuyée par les Nations Unies.
- Un accent particulier a été mis dans la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre grâce à la combinaison des efforts de beaucoup d'acteurs, tant du Gouvernement, de la société civile que du Système des Nations Unies. A titre d'exemple, je peux citer l'existence des points focaux genre au sein de la Police Nationale.
- Soutien au renforcement de la participation politique des femmes, particulièrement au cours des élections. A titre d'exemple, en 2010, les Nations Unies ont financé la distribution de cartes d'identité à environ 560.000 femmes, pour leur permettre de recevoir des cartes d'électeurs. Suite aux ateliers de sensibilisation appuyés par les Nations Unies, plus de femmes burundaises ont participé aux élections de 2010 que dans toutes les élections précédentes, non seulement en tant qu'électrices mais également en tant que candidates.

Mais, bien sur, il reste beaucoup à faire dans la promotion d'une plus grande prise en compte des femmes et de leurs droits.

Parmi les grands défis à relever, particulièrement ici au Burundi, nous retenons prioritairement la problématique de l'autonomisation des femmes dans un contexte d'extrême pauvreté, l'équité dans la prise de décision particulièrement dans les positions non électives, ainsi que le renforcement des capacités des institutions en charge de l'égalité hommes/femmes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Et d'ailleurs j'ai pris bonne note des priorités que vous avez soulignées.

Aujourd'hui comme hier, les Nations Unies sont engagées à appuyer sans réserve le gouvernement burundais en vue de la construction de lendemains meilleurs et plus justes pour les fils et filles de ce pays.

Je me réjouis que la validation du Plan d'action national de la mise en œuvre de la résolution 1325 soit planifiée pour bientôt. L'existence d'un Plan d'action donnera en plus au pays de meilleures assises pour une action coordonnée et une responsabilisation beaucoup plus efficiente des différents acteurs.

Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs,

Dans le combat pour la reconnaissance et la protection de leurs droits, les Nations Unies n'ont donc jamais été loin des femmes.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la suite de l'annonce du Comité Nobel la semaine dernière, « *la pleine inclusion des femmes dans la consolidation de la paix et la démocratie n'est pas une option. C'est une nécessité pour bâtir un avenir meilleur pour tous les peuples du monde.* »

C'est sur cette assurance de l'appui indéfectible du Système des Nations Unies que je clôture mon propos.

TUGIRAMAHORO ! [que la paix soit avec nous]

MURAKOZE ! [merci]